

Province du Québec
MRC d'Abitibi-Ouest
Municipalité de Palmarolle

Séance extraordinaire des membres du conseil de la Municipalité de Palmarolle, tenue à la salle du conseil au 499, route 393 à Palmarolle, le vendredi 18 août 2017, à 19 heures.

Séance tenue sous la présidence de Monsieur le Maire Marcel Caron.

Présences :

M^{me} Louisa Gobeil

MM Allan Fortier
Jacques Chabot
Fernand Filion
Jeannot Goulet

Absences :

M^{me} Denise Mercier

Assiste également à l'assemblée, madame Carole Samson, directrice générale et secrétaire-trésorière, qui agit en tant que secrétaire d'assemblée.

Constatation du quorum et de la régularité de la séance du conseil.

Ouverture de la séance à 19 heures et 00 minutes, et mot de bienvenue du président d'assemblée.

→ **LECTURE ET ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR**

Résolution n° 17-08-248

Lecture et adoption de l'ordre du jour

L'ordre du jour se lit comme suit :

1. LECTURE ET ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR;
2. DOSSIERS ADMINISTRATIFS;
 - 2.1. Modifications administratives de la Municipalité envers la *Corporation des Loisirs de Palmarolle Inc.*;
 - 2.2. *Politique de remboursement des frais de non-résidents* – Modification au mode de remboursement;
3. LEVÉE DE LA SÉANCE.

Il est proposé par la conseillère Louisa Gobeil, appuyé par le conseiller Fernand Filion et unanimement résolu :

Que l'ordre du jour présenté par la directrice générale, secrétaire-trésorière et secrétaire d'assemblée, Carole Samson, soit adopté tel que présentée.

→ **DOSSIERS ADMINISTRATIFS**

Résolution n° 17-08-249

Modifications administratives de la Municipalité envers la Corporation des Loisirs de Palmarolle Inc.

Il est proposé par le conseiller Fernand Filion, appuyé par le conseiller Jacques Chabot et unanimement résolu et adopté :

Que les membres du conseil municipal décrètent que :

- les employés de la *Corporation des Loisirs de Palmarolle Inc.*, seront sous la responsabilité de la Municipalité et par conséquent sous l'autorité de la directrice générale et seront assujettis au *Guide de référence des employés municipaux* de la Municipalité;
- la *Corporation des Loisirs de Palmarolle Inc.*, continuera de gérer les activités, mais devra demander à la direction de la Municipalité lorsqu'elle aura besoin de personnel supplémentaire;
- la gérance du restaurant de l'Aréna Rogatien-Vachon sera donnée à contrat.

Ces modifications seront effectives dès la clôture de la présente séance.

Résolution n° 17-08-250

Politique de remboursement des frais de non-résidents – Modification au mode de remboursement

Attendu que la procédure de remboursement est inscrit dans la *Politique* se décrit comme suit : « *Le service de comptabilité émet un chèque par famille, une fois par année en décembre.* »;

Attendu que dans la procédure de remboursement des subventions municipales pour l'achat de couches lavables pour bébé, les remboursements se font dans les sept (7) jours suivants l'approbation des documents conformes;

En conséquence,

Il est proposé par le conseiller Allan Fortier, appuyé par le conseiller Jeannot Goulet et unanimement résolu et adopté :

Que le conseil municipal autorise la modification au mode de remboursement des frais de non-résidents décrits comme suit : « *Sur réception de tous les documents conformes, et sur approbation de la direction, un chèque sera émis dans les sept (7) jours suivant la demande et acheminé par la poste.* ».

→ **LEVÉE DE LA SÉANCE**

Résolution n° 17-08-251

Levée et fermeture de la séance

Il est proposé par la conseillère Louisa Gobeil, appuyé par le conseiller Jeannot Goulet et unanimement résolu et adopté :

Que la séance soit levée à 19 heures et 30 minutes.

Le président d'assemblée,

La secrétaire d'assemblée,

[Original signé]

Marcel Caron
Maire

Carole Samson
Directrice générale